Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Office du crédit agricole du Québec

Rapport annuel 1991-1992

92-06421/

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par l'Office du crédit agricole du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 2e trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-15158-9
ISSN : 0828-6663

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Office du crédit agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1992, pour les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre des Forêts,	Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
Albert Côté	Yvon Picotte

Sainte-Foy, juin 1992

Monsieur Yvon Picotte
Ministre de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
200 A, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)

Monsieur Albert Côté
Ministre des Forêts
200 B, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)

Messieurs les Ministres,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel de l'Office du crédit agricole du Québec pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1992, relativement aux programmes de financement agricole et de financement forestier.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,

Michel R. Saint-Pierre

Sainte-Foy, juin 1992

Table des matières

Partie I
Message du président 9

1.1 Faits saillants 10

Partie II
L'Office et ses programmes 11

Chapitre I
L'Office 11

1.1 Sa mission 11

1.2 Son organisation 11

Chapitre II
Des projets collectifs 13

Chapitre III
Le programme de financement agricole 15

3.1 Les prêts agricoles 15

3.2 Les subventions 16

Chapitre IV
Le programme de financement forestier 17

4.1 Les prêts forestiers 17

Partie III
Les informations statistiques 19

Chapitre I
Statistiques sur le financement agricole 19

1.1 Sommaire des activités de financement agricole 19

1.2 Répartition des prêts par région agricole 19

1.3 Statistiques sur les prêts à long terme 20

1.3.1 Utilisation des prêts à long terme 20

1.3.2 Répartition des sommes prêtées à long terme selon le genre d'entreprise 20

1.3.3 Catégories d'emprunteurs à long terme 20

1.4 Statistiques sur les prêts à moyen terme et à court terme 21

1.4.1 Utilisation des prêts à moyen terme et à court terme 21

1.4.2 Répartition des sommes prêtées à moyen terme et à court terme selon le genre d'entreprise 21

1.5 Statistiques sur les ouvertures de crédit 21

1.5.1 Répartition des sommes prêtées selon le genre d'entreprise 21

1.6 Statistiques sur les subventions à l'établissement 24

1.6.1 Répartition des subventions versées par région agricole 24

1.6.2 Répartition des subventions à l'établissement selon le genre d'entreprise 24

1.6.3 Caractéristiques des établissements 24

1.7 Profil financier de la clientèle 25

Partie IV
Les états financiers 27

Chapitre I
Le financement agricole 27

1.1 Rapport du vérificateur 27

1.2 États financiers 28

Chapitre II
Le financement forestier 33

2.1 Rapport du vérificateur 33

2.2 États financiers 34

Annexe
Les bureaux de l'Office du crédit agricole du Québec 39

Partie I
Message du président

Le climat général du secteur agricole a été fortement influencé au cours de la dernière année par la phase finale des négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Ces négociations, qui intègrent pour une première fois le commerce des denrées agricoles, ont, en effet, suscité beaucoup d'inquiétude parmi les producteurs et productrices du Québec devant la perspective d'ouverture graduelle des marchés et, par le fait même, d'abandon à plus ou moins brève échéance des systèmes de mise en marché qui avaient permis à l'agriculture québécoise de connaître un développement accéléré au cours des 20 dernières années. Même si la teneur finale de l'accord n'est pas encore connue, l'incertitude et les craintes qu'elle provoque ont amené bon nombre d'agriculteurs à adopter une approche prudente dans leurs plans d'avenir et parfois même à remettre en question certains éléments importants.

Un tel contexte est de nature à influencer directement les activités actuelles et futures de l'Office du crédit agricole du Québec qui, plus que jamais, doit assumer ce rôle de stabilisateur et d'appui qui lui a valu, depuis quelques années, le qualificatif de « pilier de l'agriculture ».

Une économie difficile

La performance économique du secteur agricole s'est ressentie de la récession qui a amené une baisse presque généralisée des prix des produits agricoles. Des productions importantes comme le porc, les céréales et les productions maraîchères ont été fortement touchées par la faiblesse des marchés. Cette situation a été en partie compensée par une diminution des dépenses d'exploitation due principalement à une diminution du coût de l'alimentation animale, conséquence du bas prix des céréales et à la baisse du coût du capital emprunté, par suite de la chute des taux d'intérêts. Le taux préférentiel, servant de base à une partie importante des emprunts agricoles, est, en effet, passé de 11,25 % en avril 1991 à 8,25 % en mars 1992. Le revenu agricole net a, pour sa part, été relativement stable puisqu'il s'est maintenu au-delà de la barre de un milliard de dollars pour la deuxième année consécutive. Les paiements de soutiens gouvernementaux ont cependant joué un rôle majeur dans l'atteinte de ces résultats.

Un contexte qui exige la prudence

Les principaux éléments de la conjoncture économique mentionnés précédemment ont influencé directement le niveau et le type d'activités de l'Office au cours de la dernière année.

D'une part, la demande de financement a été très forte, particulièrement au cours des six premiers mois de l'année, amenant l'organisme à consentir 5126 prêts pour un total de 360,1 millions de dollars, en croissance de 11,4 % sur l'exercice précédent.

D'autre part, l'organisme a dû intensifier son rôle conseil auprès d'entreprises agricoles clientes afin de les aider à faire face à des situations difficiles causées par le contexte économique. L'Office a, en outre, adopté un discours prônant la prudence dans les investissements et l'amélioration des pratiques de gestion. Il lui est apparu de plus en plus évident, à la lumière des dossiers qui lui ont été présentés, que ces conditions seront indispensables pour faire face aux défis que le secteur doit affronter. Le volume important des prêts consentis pour consolider des dettes portant échéance à plus court terme traduit bien cette problématique qui suscite des inquiétudes un peu partout dans le milieu agricole.

Remboursement des droits d'assurance

En raison de l'importante baisse du taux d'intérêt préférentiel des institutions financières, le budget de l'Office consacré au remboursement d'intérêts aux emprunteurs a connu une diminution marquée de 22,9 millions de dollars passant de 98,6 millions en 1990-1991 à 75,7 millions en 1991-1992. L'Office a par ailleurs remboursé, en juin 1991, un montant de 10 millions de dollars correspondant aux primes versées par les emprunteurs depuis l'automne 1988 au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Ce remboursement faisait suite à la décision du gouvernement de prendre totalement à sa charge le financement de ce fonds destiné à rembourser les pertes consenties par les institutions financières dans le cadre de leur mandat de prêteurs pour l'Office.

Un service à la clientèle toujours amélioré

Sur le plan de l'administration, l'Office a poursuivi, en 1991, la mise en place de son programme d'amélioration de la qualité du service à la clientèle. Des actions précises ont été menées à l'égard de plusieurs volets de ce programme : formation, révision de procédures et façons de faire, réduction des délais, etc. Certaines de ces actions méritent cependant une mention particulière. Ainsi, l'Office a poursuivi l'implantation de son approche globale de financement visant à répondre, avec des produits financiers et des conseils appropriés, aux besoins de chaque client. Pour pouvoir jouer adéquatement ce rôle, l'Office a été amené à exiger de tous ses clients, à l'occasion de nouvelles demandes d'emprunt, la production d'états financiers sur une base d'exercice. Ceux-ci constituent des outils essentiels de bonne gestion et de suivi.

De plus, en gardant toujours à l'esprit la qualité des services, l'Office a regroupé à Alma son personnel desservant la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean afin de constituer un centre de services diversifiés disposant de pouvoirs d'autorisation sur place.

Perspectives

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Yvon Picotte, a invité les principaux intervenants du secteur bio-alimentaire à un sommet les 11, 12 et 13 juin 1992 afin d'établir des consensus sur une définition des principaux problèmes du secteur et sur les avenues de solution à privilégier. Ce sommet, dont le thème « L'agriculture à l'heure des choix » traduit bien la situation du secteur, devrait dégager des modifications importantes à apporter au programme de financement agricole qui constitue un élément central dans le cadre d'une réorientation du secteur.

L'Office compte donc sur cet événement majeur pour amorcer une refonte en profondeur de ses programmes de financement agricole et d'aide à l'établissement. C'est pourquoi, afin de préparer cette réforme, il a procédé à la révision de son cadre juridique, ce qui devrait lui donner toute la souplesse requise pour lui permettre de réagir et d'adapter ses programmes aux besoins plus que jamais changeants de la clientèle agricole. À cette fin, un projet de loi a été préparé et sera déposé à l'Assemblée nationale au début du prochain exercice financier.

L'Office consacrera donc, au cours de la prochaine année, une grande partie de ses efforts à adapter son programme de financement, en tenant compte des résultats de la réflexion du Sommet sur l'agriculture et en poursuivant sa consultation du milieu, amorcée au cours du présent exercice.

L'Office vit, depuis quelques années déjà, beaucoup de changements à plusieurs égards. Dans de telles conditions, l'atteinte des objectifs dépend grandement de l'engagement de tous les membres du personnel. J'aimerais donc profiter de l'occasion pour remercier les employées et employés de l'Office, de l'enthousiasme et de la collaboration qu'ils ont démontrés cette année encore.

Le président,

Michel R. Saint-Pierre

1.1 Faits saillants

	1989-1990		1990-1991		1991-1992	
	nombre	$	nombre	$	nombre	$
Prêts agricoles à long terme	2805	262 213 572	3522	306 676 728	3932	327 408 080
Prêts agricoles toutes catégories*	4144	288 208 995	4256	323 150 105	5126	360 132 764
Subventions à l'établissement**	1895	27 625 000	1593	23 280 000	762	10 604 000
Encours	—	1 872 852 220	—	1 925 602 389	—	2 017 706 366

* Les montants n'incluent pas les ouvertures de crédit.

** Les montants n'incluent pas la subvention s'appliquant sur la totalité des intérêts des 50 000 premiers dollars empruntés pendant cinq ans. Les nombres se rapportent aux personnes établies.

Partie II
L'Office et ses programmes

Chapitre I
L'Office

1.1 Sa mission

Institué en 1936, l'Office du crédit agricole du Québec a pour mission de favoriser le développement des entreprises agricoles et l'exploitation rationnelle des forêts privées. Il administre, à cet effet, des programmes de financement complets pour les secteurs agricole et forestier, assortis de certaines primes et subventions.

1.2 Son organisation

Avec près de 400 employés, l'Office dessert l'ensemble du territoire agricole québécois. Sa clientèle se compose d'un peu plus de 20 000 agriculteurs* et de 5500 exploitants d'entreprise forestière. Son volume de prêts représente environ 53 % du financement agricole offert aux agriculteurs québécois.

* Dans ce document, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Le conseil d'administration

L'Office du crédit agricole du Québec relève du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Le conseil d'administration qui le dirige est responsable, auprès du gouvernement, de la saine gestion de l'organisme. Il est constitué du comité exécutif, composé du président, du vice-président et de trois administrateurs à plein temps, auquel s'ajoutent deux membres à temps partiel qui représentent le milieu agricole.

Président	Michel R. Saint-Pierre
Vice-président	Gaston Grammond
Administrateurs	Normand Fontaine Colette Lapointe Patrice Laroche Maurice Leclerc Georges R. Thériault
Secrétaire	André Bouffard

Répartition des employés au 31 mars 1992

Catégories d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Conseil d'administration*	6	1	7
Cadres supérieurs	23	1	24
Cadres intermédiaires	3	2	5
Professionnels	121	41	163
Fonctionnaires	66	124	190
Total	**219**	**169**	**388**

* Le conseil d'administration compte deux membres externes représentant le milieu agricole.

Chapitre II
Des projets collectifs

Cette année encore, c'est avec la participation soutenue de toutes ses unités que l'Office du crédit agricole du Québec a pu faire progresser les projets d'envergure qu'il a entrepris afin de lui permettre de conserver sa place de leader dans le domaine du financement agricole et de répondre de façon optimale aux besoins plus que jamais changeants de sa clientèle. Les projets de l'exercice 1991-1992 ont surtout permis une consolidation des bases mises en place, depuis quelques années, pour atteindre les objectifs fixés et bien appuyer les projets à venir.

Un rôle conseil accru

L'Office mise plus que jamais sur l'expertise de ses conseillers pour offrir un service adapté à la réalité agricole du Québec. Afin de bien soutenir son approche globale de financement, implantée au cours de l'exercice financier 1990-1991, l'Office s'est doté d'outils informatisés. Ils ont été conçus à partir des besoins exprimés par une équipe de conseillers en financement, en collaboration avec la Direction de l'analyse et de la coordination et la Direction des systèmes. Ces outils fourniront une information financière plus complète qui permettra aux conseillers et aux producteurs de prendre des décisions de gestion à la lumière des meilleurs renseignements disponibles. Pour ce faire, deux séries de sessions de formation ont été préparées et données par la Direction de l'analyse et de la coordination, en collaboration avec la Direction des ressources humaines, à l'intention des conseillers en financement.

De plus, l'expertise de l'Office est toujours de plus en plus recherchée. En effet, au cours de la dernière année, plusieurs membres de son personnel ont été appelés à donner des conférences sur le financement agricole, tant au Québec qu'à l'étranger. La Direction de la recherche et de la planification et celle des communications ont participé activement à la préparation des informations transmises lors de ces présentations.

La Direction des systèmes, la Direction générale du financement agricole et la Direction de l'analyse et de la coordination ont travaillé de concert pour mener à terme le projet de gestion du dossier client. Ce projet constitue une autre étape cruciale de développement des systèmes informatiques de l'Office. Pour la première fois à l'Office, les informations sur tous les clients seront regroupées dans un même système informatique. Celui-ci offrira des possibilités de fonctionnement optimales, puisqu'il rendra l'information disponible en même temps dans tous les bureaux régionaux et au siège social. Celle-ci sera donc accessible plus rapidement et le rythme de travail en sera accéléré. En outre, le projet d'un nouveau système comptable suit son cours. Son implantation marquera de toute évidence un tournant majeur dans le fonctionnement de la Direction des ressources financières, en plus d'être une source importante d'information pour la Direction générale du financement agricole et celle de la recherche et de la planification.

Le remboursement des droits d'assurance

Par ailleurs, le remboursement aux emprunteurs des 10 millions de dollars de droits d'assurance s'est effectué immédiatement après l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers*. Cette opération n'aurait pu s'effectuer sans le concours efficace de plusieurs directions dont celles des ressources financières, de la recherche et de la planification et des communications ainsi que du secrétariat de l'Office.

Le projet de gestion documentaire

Le projet de gestion documentaire progresse selon les prévisions. Il vise notamment à alléger la masse de documents que conserve l'Office et à obtenir une vision globale de toute l'information et rendre cette dernière disponible à tous. La deuxième phase du projet a été enclenchée en janvier 1992. Afin d'adapter le fonctionnement de ce système de gestion documentaire aux besoins de toutes les unités administratives, ces dernières ont été mises à contribution pour les différentes phases de planification, de développement et d'implantation.

Chapitre III
Le programme de financement agricole

Dans le cadre de la *Loi sur le financement agricole*, l'Office du crédit agricole du Québec autorise des prêts à court, à moyen et à long termes ainsi que des ouvertures de crédit. Le montant global des prêts à court, à moyen et à long termes qui peut être garanti est de 800 000 $ et le montant des prêts qui peut être subventionné, de 200 000 $. Le taux d'intérêt pour les prêts garantis est celui du taux préférentiel majoré de 0,5 % et pour les ouvertures de crédit, celui du taux préférentiel majoré de 1,0 %.

Au cours de l'exercice financier 1991-1992, l'Office du crédit agricole du Québec a accordé 5126 prêts agricoles pour un montant total de 360 millions de dollars, ce qui représente une augmentation des sommes prêtées de 11,4 % par rapport à l'exercice précédent.

3.1 Les prêts agricoles

Les prêts à long terme

Les prêts à long terme accordés par l'Office servent principalement à l'achat d'entreprises agricoles, la construction de bâtiments, la réalisation d'améliorations foncières et la consolidation de dettes reliées à ces fins. Ils ont une durée maximum de 30 ans. Pour ce type de prêt, le gouvernement subventionne 50 % de la portion d'intérêt excédant 4 % sur les 200 000 premiers dollars empruntés par le biais de l'Office.

Au cours de l'exercice financier 1991-1992, l'Office a accordé 3932 prêts à long terme pour un montant de 327,4 millions de dollars. Ceci représente une augmentation de 11,6 % du nombre et de 6,8 % du volume de ce type de prêts par rapport à l'exercice 1990-1991. Le volume de prêts, qui était en forte hausse pour les deux premiers trimestres, s'est stabilisé en cours d'année. Le contexte économique difficile qui prévaut incite les producteurs agricoles à la prudence. En outre, l'Office a autorisé le transfert de prêts à long terme existants pour une somme additionnelle de 31,2 millions de dollars. Le montant total des prêts à long terme ainsi que des transferts de prêts a donc atteint 358,6 millions de dollars.

Par ailleurs, l'Office a versé 75,7 millions de dollars en contribution au paiement de l'intérêt, principalement pour les prêts à long terme. Ce montant représente une diminution de 22,9 millions de dollars comparativement à l'an dernier. La forte baisse des taux d'intérêt explique en grande partie cette diminution.

À la fin de cet exercice financier, 4,4 % des détenteurs de prêts étaient en arrérages comparativement à 5,2 % en 1990-1991. Les dossiers d'arrérages ont fait l'objet d'une attention particulière, car l'Office a analysé la situation financière des emprunteurs qui éprouvaient des difficultés et a proposé des arrangements aussi souvent que possible.

Avec 62,8 % des sommes prêtées à long terme, les entreprises de production laitière demeurent les principales utilisatrices des sommes prêtées, à long terme, par l'Office. Par ailleurs, la part relative des entreprises de production avicole et porcine ont connu cette année une légère hausse, passant respectivement de 3,4 % à 5,2 % et de 7,8 % à 9,6 %.

Les prêts à court et à moyen termes

Les prêts à moyen terme accordés par l'Office sont utilisés principalement à des fins d'achat de machinerie et d'outillage agricoles, d'animaux reproducteurs et de contingent de production, ainsi qu'à la consolidation de dettes reliées à ces fins. La durée maximale de ces prêts est de 15 ans. Pour leur part, les prêts à court terme peuvent servir aux mêmes fins, à l'exception de l'achat de quotas. Leur durée maximale est de cinq ans.

Au cours de l'exercice financier 1991-1992, un total de 1194 prêts à court et à moyen termes ont été autorisés pour un montant de 32,7 millions de dollars. Ce montant représente une augmentation de 98,7 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse appréciable est principalement attribuable à la baisse des taux d'intérêt au cours de l'année et au fait que les producteurs agricoles qui obtiennent ce type de financement de l'Office n'ont plus à payer la prime d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Les sommes empruntées à court et à moyen termes ont été utilisées pour acheter ou réparer de la machinerie agricole dans une proportion de 36,5 % et pour l'achat de quotas dans une proportion de 34,9 %.

Les ouvertures de crédit

Les ouvertures de crédit sont utilisées pour financer les dépenses courantes liées à la production de récoltes, à l'élevage d'animaux de ferme, à l'achat d'animaux destinés à la production de viande ou d'oeufs, de même qu'aux frais de subsistance de l'agriculteur. La durée maximale de ces prêts est de cinq ans, avec

une révision périodique du dossier. Ils peuvent être garantis jusqu'à concurrence de 500 000 $ pour les entreprises de production céréalière et d'élevage de bovins d'engraissement ou jusqu'à 200 000 $ pour les autres entreprises.

Pour l'exercice financier 1991-1992, l'Office a autorisé 275 ouvertures de crédit, totalisant 23,6 millions de dollars. Ces chiffres démontrent une baisse du nombre d'ouvertures de crédit accordées par l'Office alors qu'il y a eu une augmentation du montant total. Ce phénomène est fort probablement attribuable au fait qu'un plus grand nombre de producteurs de récoltes marchandes, utilisant une ouverture de crédit plus élevée, ont eu recours à ce type de financement, alors que les producteurs de lait et de porc ont été moins nombreux.

Sommaire des activités de financement agricole 1991-1992

Description	Nombre	Montant consenti $
Prêts à long terme	3932	327 408 080
Prêts à moyen et à court termes	1194	32 724 684
Ouvertures de crédit	275	23 625 055
Total	**5401**	**383 757 819**

3.2 Les subventions

En plus d'une contribution au paiement de l'intérêt sur les prêts à long terme, le programme de financement agricole de l'Office prévoit, pour les agriculteurs de 18 à 40 ans qui détiennent au moins 20 % d'une entreprise agricole et un diplôme d'études secondaires, l'octroi de primes à l'établissement. Ces agriculteurs peuvent également bénéficier de subventions liées à la formation, dont le taux varie en fonction de la scolarité de l'emprunteur.

La prime à l'établissement peut être octroyée de deux façons. Dans la majorité des cas, elle est versée sous forme de subvention de capital. C'est alors une subvention de 15 000 $, par personne, qui peut atteindre un maximum de 60 000 $ dans le cas d'une exploitation de groupe. Dans les autres cas, la prime à l'établissement prend la forme d'une subvention d'intérêt s'appliquant sur la totalité des intérêts des 50 000 premiers dollars empruntés, pendant cinq ans. En outre, à partir de 1994, deux subventions de capital de montant différent seront disponibles. En effet, les jeunes détenant un diplôme d'études professionnelles en agriculture recevront une subvention de 10 000 $ alors que ceux détenant un diplôme d'études collégiales en agriculture ou l'équivalent recevront une subvention de 15 000 $ ou la subvention d'intérêt sur les premiers 50 000 $ empruntés.

Au cours de l'exercice financier 1991-1992, l'Office a déboursé 14,8 millions de dollars en subventions de capital. Des subventions à l'établissement ont été consenties pour un montant de 10,6 millions de dollars, à 708 personnes regroupées dans 594 entreprises. De plus, 54 personnes ont bénéficié de la subvention d'intérêt. Cette baisse substantielle du niveau d'activités de l'Office, quant aux subventions à l'établissement, est principalement occasionnée par les règles d'attribution budgétaires imposées à l'Office, comme à l'ensemble du secteur gouvernemental. Cependant, il est important de mentionner que l'Office a accordé un financement intérimaire dans 322 cas pour un montant total de 5,8 millions de dollars. Ce financement permet donc aux clients de l'Office qui le désirent de profiter de ce capital sans délai.

Les subventions liées à la formation, qui varient selon la scolarité, s'ajoutent à la contribution au paiement de l'intérêt offerte par l'Office sur les prêts à long terme. En effet, un emprunteur ayant un diplôme d'études collégiales ou universitaires dans le domaine agricole et au moins une année d'expérience bénéficie d'un rabais d'intérêt équivalant à 4 % la première année. Cette subvention diminue de 1 % par année les trois années suivantes. Toutefois, lorsque l'emprunteur possède un diplôme d'études secondaires, il bénéficie d'un rabais d'intérêt de 2 % la première année et cette subvention diminue de 0,5 % par année pendant les trois années suivantes.

Au cours de l'exercice financier, 1522 emprunteurs ont pu bénéficier de la contribution supplémentaire à l'intérêt valorisant la formation. De ce nombre, 1301 emprunteurs ont profité de la subvention correspondant à la formation de niveau secondaire et 221 emprunteurs à celle de niveau collégial.

Sommaire des subventions à l'établissement 1991-1992

Description	Nombre d'exploitations	Nombre de subventions versée	Montant consenti $
Subventions de capital	594	708	10 604 000
Subventions d'intérêt	54	54	*
Total	**648**	**762**	—

*L'Office paye la totalité des intérêts sur des emprunts représentant 2 665 500 $.

Sommaire des subventions liées à la formation 1991-1992

Description	Nombre d'exploitations	Montant* $
Subvention à l'intérêt : formation de base	1301	118 514 771
Subvention à l'intérêt : formation collégiale ou universitaire	221	24 347 499
Total	**1522**	**142 862 270**

* Montant subventionné des prêts autorisés en 1991-1992.

Chapitre IV
Le programme de financement forestier

À la suite d'une décision gouvernementale, le programme de financement forestier qu'administre l'Office a été soumis à un moratoire décrété le 17 avril 1990. À compter de ce jour, l'Office n'accepte plus de demandes de prêts dans le cadre de ce programme. Pour cette raison, la plupart des comparaisons avec l'ensemble des exercices antérieurs sont impossibles.

Le programme de financement forestier est régi par la *Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées*. En raison du moratoire, l'Office doit se limiter à transférer et à garantir les prêts forestiers consentis par les institutions prêteuses.

L'Office accorde une subvention d'intérêt fixe de 5 % l'an, sur le montant principal du prêt, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 200 000 $, pourvu que l'emprunteur se soit conformé au plan de gestion de sa forêt. Le taux d'intérêt sur de tels prêts ne peut excéder le taux préférentiel majoré de 0,5 % l'an et il s'ajuste le premier jour de chaque mois au taux préférentiel en vigueur le dernier jour du mois précédent.

4.1 Les prêts forestiers

Au cours de l'exercice 1991-1992, l'Office a autorisé le transfert de 114 prêts pour une somme de 2 180 000 $. De plus, l'Office a versé 4,2 millions de dollars en contribution à l'intérêt. Au 31 mars 1992, l'encours des prêts s'élevait à 83,5 millions de dollars.

À la fin de l'exercice financier, 2,6 % des détenteurs de prêts étaient en arrérages. Cette situation est en grande partie occasionnée par la conjoncture économique difficile vécue par les producteurs acéricoles depuis 1989 et, en 1991, par les producteurs de bois et d'arbres de Noël.

Partie III
Les informations statistiques

Chapitre I
Statistiques sur le financement agricole

1.1 Sommaire des activités de financement agricole

	Montants autorisés $	Transferts autorisés $	Encours au 31 mars 1992 $
Financement agricole			
Loi sur le financement agricole	383 757 819	6 222 518	881 880 859
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées	—	21 249 822	903 796 997
Loi sur le crédit agricole	—	3 725 002	81 445 680
Loi favorisant l'amélioration des fermes	—	1 586 216	65 242 003
Loi favorisant le crédit à la production agricole	—	—	1 595 738
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques	—	—	208 063
Subventions d'établissement			
Subventions de capital	10 604 000	—	—
Subventions d'intérêt	2 655 000	—	—

1.2 Répartition des prêts par région agricole

	Long terme		Moyen et court termes		Ouvertures de crédit	
	Nombre	Montant 000 000 $	Nombre	Montant 000 000 $	Nombre	Montant 000 000 $
Bas Saint-Laurent - Gaspésie	429	26,7	153	3,8	18	1,1
Québec	545	45,6	203	4,8	32	2,3
Beauce	417	29,8	136	2,9	18	1,2
Nicolet	390	36,9	89	3,1	23	2,4
Estrie	420	36,9	125	4,0	21	1,0
Saint-Hyacinthe	404	40,7	91	3,0	38	4,0
Châteauguay	283	27,4	105	2,9	26	2,5
Outaouais	109	8,4	31	1,1	15	0,8
Abitibi-Témiscamingue	135	8,4	45	1,2	17	0,9
Lanaudière	396	36,8	94	2,7	43	5,0
Mauricie	164	12,1	30	1,1	12	1,6
Saguenay - Lac-Saint-Jean	240	17,7	92	2,1	12	0,8

1.3 Statistiques sur les prêts à long terme

1.3.1 Utilisation des prêts à long terme

	1989-1990 %	1990-1991 %	1991-1992 %
Achat de fermes d'établissement	41,5	27,9	22,6
Conversion d'un prêt garanti	11,2	15,9	17,8
Consolidation	13,3	15,6	17,6
Construction de bâtisses	15,2	15,2	15,7
Quota	2,4	8,7	11,2
Achat de fermes d'agrandissement	6,1	6,2	5,6
Amélioration du fonds de terre	1,5	0,8	0,9
Autres fins	8,8	9,7	8,6
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.3.2 Répartition des sommes prêtées à long terme selon le genre d'entreprise

	1989-1990 %	1990-1991 %	1991-1992 %
Laitière	61,6	66,3	62,8
Grandes cultures	14,3	11,3	12,3
Porcine	9,8	7,8	9,6
Avicole	1,6	3,4	5,2
Bovine	5,5	5,4	4,6
Ovine	0,9	0,6	0,5
Autres	6,3	5,2	5,0
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.3.3 Catégories d'emprunteurs à long terme

	1989-1990 %	1990-1991 %	1991-1992 %
Sociétés	40,9	44,3	45,4
Propriétaires uniques	33,8	29,1	24,6
Corporations	14,9	17,1	20,1
Emprunteurs indivis	4,9	4,7	4,7
Aspirants agriculteurs	4,3	3,4	3,6
Emprunteurs conjoints	1,2	1,4	1,6
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.4 Statistiques sur les prêts à moyen terme et à court terme

1.4.1 Utilisation des prêts à moyen terme et à court terme

	1989-1990 %	1990-1991 %	1991-1992 %
Achat de machinerie et d'équipement	50,9	35,3	36,5
Achat de quotas	27,2	35,4	34,9
Consolidation	9,1	24,8	23,0
Achat d'animaux reproducteurs	5,8	3,6	2,6
Construction de bâtisses	3,7	—	—
Autres	3,3	0,9	3,0
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.4.2 Répartition des sommes prêtées à moyen terme et à court terme selon le genre d'entreprise

	1989-1990 %	1990-1991 %	1991-1992 %
Laitière	73,8	81,3	74,8
Grandes cultures	9,5	9,1	10,3
Bovine	4,2	6,5	4,8
Porcine	5,0	1,6	3,4
Avicole	2,0	—	3,7
Ovine	0,4	0,4	0,3
Autres	5,1	1,1	2,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.5 Statistiques sur les ouvertures de crédit

1.5.1 Répartition des sommes prêtées selon le genre d'entreprise

	1989-1990 %	1990-1991 %	1991-1992 %
Grandes cultures	30,6	25,0	35,5
Bovine	31,6	26,7	33,3
Porcine	20,4	22,0	13,4
Laitière	7,3	7,5	6,0
Avicole	2,1	1,8	1,8
Ovine	0,7	1,0	0,5
Autres	7,3	16,0	9,5
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Organigramme de l'Office du crédit agricole du Québec

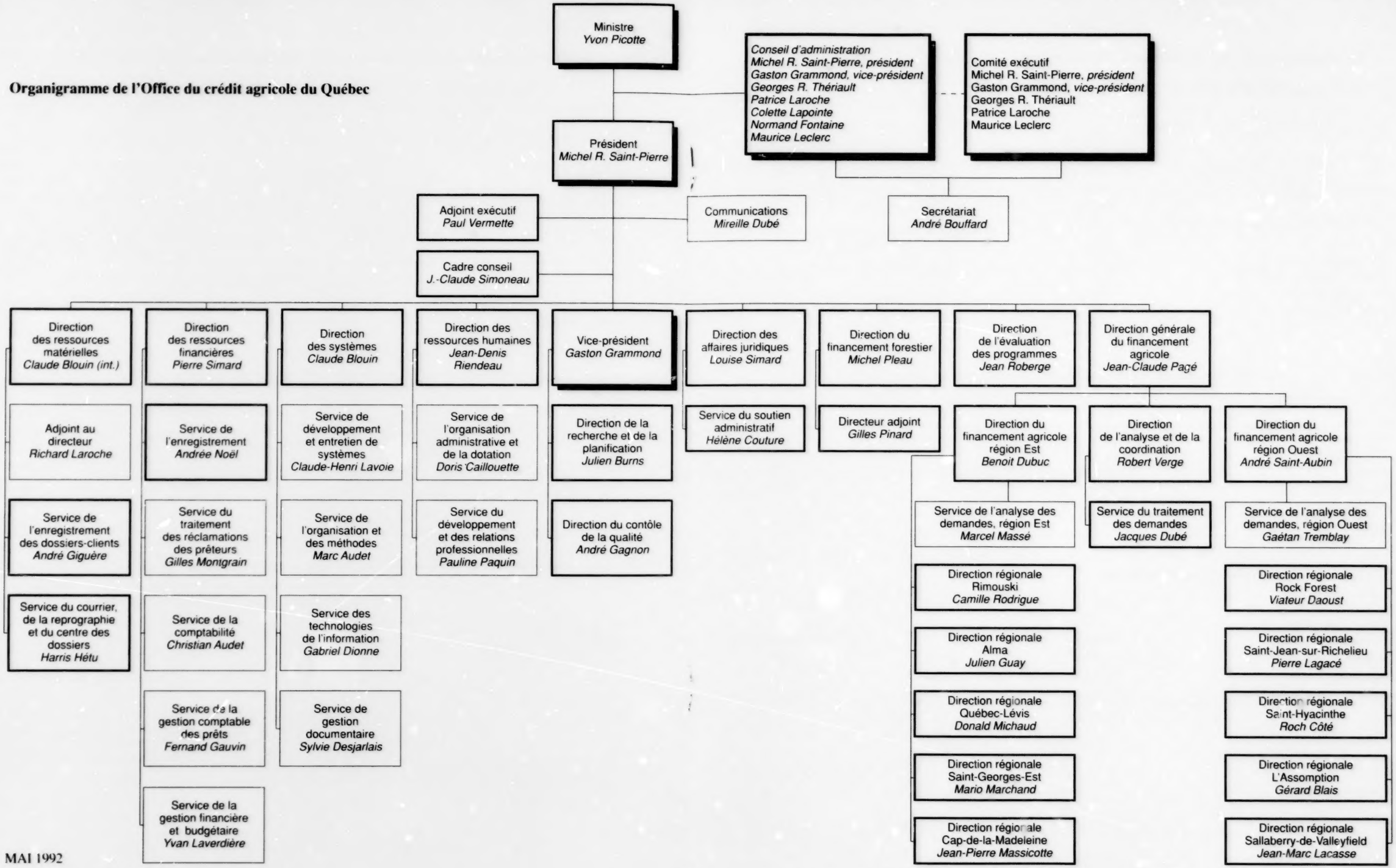

MAI 1992

1.6 Statistiques sur les subventions à l'établissement

1.6.1 Répartition des subventions versées, par région agricole

	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Bas-St-Laurent – Gaspésie	197	154	76
Québec	267	199	107
Beauce	178	176	80
Nicolet	207	161	89
Estrie	175	132	77
Saint-Hyacinthe	213	187	76
Châteauguay	149	147	92
Outaouais	55	56	37
Abitibi-Témiscamingue	87	87	35
Lanaudière	200	163	48
Mauricie	89	61	26
Saguenay – Lac-Saint-Jean	78	70	19

1.6.2 Répartition des subvention à l'établissement selon le genre d'entreprise

	1989-1990 %	1990-1991 %	1991-1992 %
Laitière	58,9	58,1	58,6
Grandes cultures	11,6	11,7	13,3
Bovine	9,5	11,0	11,3
Porcine	7,0	6,7	5,7
Autres	13,0	12,5	11,1
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.6.3 Caractéristiques des établissements

	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Nombre subventions versées	1895	1593	762
Proportions d'hommes	53 %	52 %	53 %
Proportion de femmes	47 %	48 %	47 %
Âge moyen (années)	29,5	29,8	30,1
Scolarité moyenne (années)	11,4	11,4	11,6

1.7 Profil financier de la clientèle*

	Emprunteurs à long terme		Établissements	
Actif moyen	489 524		406 768	
Passif moyen	235 372		189 349	
Avoir net moyen	254 152	(51,9 %)	217 419	(53,5 %)
Revenus agricoles moyens	179 552		151 025	
Dépenses agricoles moyennes	134 855		114 294	
Paiements annuels moyens	32 047		24 703	

* Clients ayant transigé avec l'Office du crédit agricole du Québec au cours de l'exercice 1991-1992

Partie IV
Les états financiers

Chapitre I
Le financement agricole

1.1 Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec — financement agricole au 31 mars 1992 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec — financement agricole au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.

Québec, le 22 mai 1992

1.2 États financiers

L'Office du crédit agricole du Québec
Financement agricole

Revenus et dépenses
de l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
Dépenses		
Subventions (note 3)	89 309 518 $	118 630 006 $
Administration (note 4)	19 790 844	19 492 761
Intérêts sur emprunts	7 845 866	12 212 993
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 5)	2 541	295 985
	116 948 769	150 631 745
Revenus		
Intérêts sur prêts	4 736 856	5 228 141
Recouvrements de dépenses	360 820	274 623
Intérêts sur dépôts bancaires	120 306	167 966
	5 217 982	5 670 730
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	111 730 787 $	144 961 015 $

L'Office du crédit agricole du Québec
Financement agricole

Bilan
au 31 mars 1992

	1992	1991
Actif		
Encaisse	1 538 563 $	1 131 477 $
Débiteurs	335 690	416 611
À recevoir du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	—	12 516
Intérêts courus et échus	1 668 320	1 882 940
Intérêts payés d'avance	221 640	165 617
Prêts (notes 6 et 7)	81 445 680	90 164 531
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	239 502	552 101
	85 449 395 $	94 325 793 $
Passif		
Créditeurs	— $	10 151 $
Intérêts courus	199 219	271 205
Dépôts des emprunteurs	112 670	142 469
Revenus perçus d'avance	71 931	61 627
Dû aux institutions prêteuses	196 842	396 783
Emprunts à long terme (note 7)	82 300 000	90 625 000
Dû au gouvernement du Québec (note 8)	2 568 733	2 818 558
	85 449 395 $	94 325 793 $

Éventualités (note 10)

Pour l'Office

Michel R. Saint-Pierre

Gaston Grammond

L'Office du crédit agricole du Québec
Financement agricole

Notes complémentaires
31 mars 1992

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, régi par la Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2 et modifications), est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en regard du financement agricole à titre d'administrateur de la Loi sur le financement agricole, de la Loi sur le crédit agricole, de la Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées, de la Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs, de la Loi favorisant l'amélioration des fermes, de la Loi favorisant le crédit à la production agricole, de la Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques, de la Loi sur le prêt agricole, de la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles, du programme de réaménagement foncier du secteur agricole et du programme d'une banque de terres arables.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions

Les paiements de subventions sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils deviennent dus. Ils correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le gouvernement.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement, ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Autres transactions

Les autres transactions du financement agricole sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par l'Office et les prêteurs. Les gains ou les pertes résultant de l'aliénation de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont inscrites dans l'état des revenus et dépenses. Pour les prêts consentis le ou après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

3. Subventions

	1992	1991
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	44 761 739 $	67 529 966 $
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2 et modifications)	38 088 684	40 153 746
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre M-36)	934 278	2 555 208
Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs (L.R.Q., chapitre E-12.1)	1 407 268	3 210 215
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	2 409 184	3 380 522
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., chapitre P-20)	1 708 365	1 799 782
Programme de réaménagement foncier du secteur agricole (Décrets 3813-76 et 3814-76)	—	520
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., chapitre C-79)	—	47
	89 309 518 $	118 630 006 $

4. Administration

	1992	1991
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	15 487 007 $	14 892 634 $
Services de transport et de communication	1 011 733	1 090 133
Services professionnels, administratifs et autres	973 173	1 154 140
Entretien et réparations	76 001	45 952
Loyers	1 714 783	1 710 733
Fournitures et approvisionnements	196 959	268 156
Matériel et équipement	331 188	331 013
	19 790 844 $	19 492 761 $

5. Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

	1992	1991
Perte totale	328 997 $	513 969 $
Perte assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	326 456	217 984
	2 541 $	295 985 $

6. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1992, des versements échus en capital de 445 792 $ (509 102 $ au 31 mars 1991).

Les encaissements en capital à recevoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

1993	4 814 760 $
1994	4 561 503
1995	4 321 568
1996	4 094 254
1997	3 878 896

7. Emprunts à long terme

Au 31 mars, le solde en capital des emprunts contractés par l'Office auprès d'institutions financières se répartit comme suit :

	1992	1991
Total des emprunts	96 900 000 $	106 800 000 $
Portion afférente au financement forestier	14 600 000	16 175 000
	82 300 000 $	90 625 000 $

Ces emprunts, consentis sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en billets ou acceptations bancaires, au gré de l'Office. Le total de ces emprunts est remboursable par versements trimestriels minimaux de 1 600 000 $ en capital et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

8. Dû au gouvernement du Québec sans intérêt ni modalité de remboursement

	1992	1991
Avance pour intérêts sur emprunts	1 964 610 $	2 278 455 $
Avance pour fonds de roulement	500 000	500 000
Recouvrements de dépenses à remettre	237 529	271 261
Solde à recevoir relatif aux pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	(133 406)	(231 158)
	2 568 733 $	2 818 558 $

9. Transactions de l'exercice avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec

	1992	1991
Dépenses d'administration		
Services de transport et communication	431 067 $	465 436 $
Services professionnels, administratifs et autres	356 487	416 696
Entretien et réparation	3 665	2 067
Loyers	1 653 367	1 622 429
Fournitures et approvisionnements	122 997	68 008
	2 567 583 $	2 574 636 $

10. Éventualités

L'Office est défendeur dans des poursuites judiciaires totalisant 1 615 000 $. Ces poursuites sont contestées par l'Office et il est impossible à l'heure actuelle d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers. Les montants que l'Office pourrait débourser concernant ces poursuites seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres du bilan de 1991 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1992.

Chapitre II
Le financement forestier

2.1 Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec — financement forestier au 31 mars 1992 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec — financement forestier au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.

Québec, le 22 mai 1992

2.2 États financiers

L'Office du crédit agricole du Québec
Financement forestier

Revenus et dépenses
de l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
Dépenses		
Subventions (note 4)	3 584 856 $	3 715 567 $
Intérêts sur emprunts	1 403 094	2 200 841
Administration (notes 3 et 5)	1 374 894	1 362 929
	6 362 844	7 279 337
Revenus		
Intérêts sur prêts	821 332	1 057 163
Intérêts sur dépôts bancaires	24 289	31 060
Recouvrements de dépenses	2 178	9 543
	847 799	1 097 766
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	**5 515 045 $**	**6 181 571 $**

L'Office du crédit agricole du Québec

Financement forestier

Bilan
au 31 mars 1992

	1992	1991
Actif		
Encaisse	268 916 $	315 702 $
Débiteurs	1 100	58 561
Intérêts courus et échus	256 507	294 236
Intérêts payés d'avance	39 319	29 560
Prêts (notes 6 et 7)	14 470 821	16 119 285
	15 036 663 $	16 817 344 $
Passif		
Intérêts courus	35 341 $	48 405 $
Dépôts des emprunteurs	1 193	506
Emprunts à long terme (note 7)	14 600 000	16 175 000
Dû au gouvernement du Québec (note 8)	400 129	593 433
	15 036 663 $	16 817 344 $

Pour l'Office

Michel R. Saint-Pierre

Gaston Grammond

L'Office du crédit agricole du Québec
Financement forestier

Notes complémentaires
31 mars 1992

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, régi par la Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2 et modifications), est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en tant qu'administrateur de la Loi sur le crédit forestier et de la Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions

Les paiements de subventions sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils deviennent dus. Ils correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le Gouvernement.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du Gouvernement, ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Autres transactions

Les autres transactions du financement forestier sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par l'Office et les prêteurs. Les gains ou les pertes résultant de l'aliénation de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont inscrites dans l'état des revenus et dépenses. Pour les prêts consentis le ou après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

3. Moratoire sur le financement forestier

À la demande du ministre des Forêts, l'Office applique, depuis le 17 avril 1990, un moratoire sur toute demande de prêts dans le cadre du programme de financement forestier.

Durant ce moratoire, une partie du personnel de la Direction du financement forestier est prêté au ministère des Forêts. Leurs traitements pour l'exercice 1991-1992 estimés à 937 213 $ (630 000 $ du 17 avril 1990 au 31 mars 1991) sont inclus dans les dépenses d'administration de l'Office.

4. Subventions

Cette dépense représente des remboursements d'intérêt équivalant à 5 % des sommes dues par les emprunteurs aux institutions prêteuses jusqu'à concurrence des maximums prévus aux règlements.

	1992	1991
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	3 517 130 $	3 622 067 $
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)	67 726	93 500
	3 584 856 $	3 715 567 $

5. Administration

	1992	1991
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	1 277 044 $	1 220 731 $
Services de transport et de communication	49 657	50 916
Services professionnels, administratifs et autres	10 547	28 277
Entretien et réparations	1 079	677
Loyers — Société immobilière du Québec	22 928	21 127
Fournitures et approvisionnements	11 282	7 303
Matériel et équipement	2 357	33 898
	1 374 894 $	1 362 929 $

6. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1992, des versements échus en capital de 174 191 $ (155 107 $ au 31 mars 1991).

Les encaissements en capital à recevoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

1993	1 080 867 $
1994	973 430
1995	876 672
1996	789 532
1997	711 053

7. Emprunts à long terme

Au 31 mars, le solde en capital des emprunts contractés par l'Office auprès d'institutions financières se répartit comme suit :

	1992	1991
Total des emprunts	96 900 000 $	106 800 000 $
Portion afférente au financement agricole	82 300 000	90 625 000
	14 600 000 $	16 175 000 $

Ces emprunts consentis sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en billets ou acceptations bancaires, au gré de l'Office. Le total de ces emprunts est remboursable par versements trimestriels minimaux de 1 600 000 $ en capital et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

8. Dû au gouvernement du Québec sans intérêt ni modalité de remboursement

	1992	1991
Avance pour intérêts sur emprunts	349 041 $	542 634 $
Avance pour fonds de roulement	50 000	50 000
Recouvrements de dépenses à remettre	1 088	799
	400 129 $	593 433 $

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres du bilan de 1991 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1992.

Annexe
Les bureaux de l'Office du crédit agricole du Québec

Alma

Complexe Jacques-Gagnon
100, avenue Saint-Joseph Sud
Bureau 208
Alma (Québec)
G8B 7A6
Tél. : (418) 668-2369

Amos

302, 6e Rue Ouest
Amos (Québec)
J9T 2T5
Tél. : (819) 732-8924

Cap-de-la-Madeleine

430, rue Saint-Laurent
Bureau 110
Cap-de-la-Madeleine (Québec)
G8T 6H3
Tél. : (819) 371-6632

Drummondville

270, rue Lindsay
Drummondville (Québec)
J2B 1G3
Tél. : (819) 477-9093

Granby

77, rue Principale
Granby (Québec)
J2G 9B3
Tél. : (514) 372-0136

Hull

170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Bureau 6.120
Édifice Jos-Montferrand
Hull (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3044

L'Assomption

178, rue Notre-Dame
C.P. 3250
L'Assomption (Québec)
J0K 1G0
Tél. : (514) 589-2204

La Sarre

357, 2e Rue Est
La Sarre (Québec)
J9Z 2H8
Tél. : (819) 333-4575

Lévis

7560, boulevard de la Rive-Sud, 1er étage
Lévis (Québec)
G6V 6S6
Tél. : (418) 833-7575

Nicolet

460, boulevard Louis-Fréchette
C.P. 1090
Nicolet (Québec)
J0G 1E0
Tél. : (819) 293-6106

Rimouski

337, rue Moreault
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
Tél. : (418) 722-3754

Rivière-du-Loup

298, boulevard Thériault
3e étage
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 4C2
Tél. : (418) 867-1264

Rock Forest

4260, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec)
J1N 2A5
Tél. : (819) 820-3323

Sainte-Foy

Siège social
1020, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4P2
Tél. : (418) 643-2610

Saint-Georges-Est

11 500, 1re Avenue Est
Bureau 110
Saint-Georges-Est (Québec)
G5Y 2C3
Tél. : (418) 228-7637

Salaberry-de-Valleyfield

157, rue Victoria
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6T 1A5
Tél. : (514) 371-2690

Saint-Hyacinthe

2690, boulevard Laframboise
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 4Y5
Tél. : (514) 773-6050

Saint-Jean-sur-Richelieu

320, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 5K9
Tél. : (514) 348-4948

Victoriaville

62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec)
G6P 4E3
Tél. : (819) 758-8239

Ville-Marie

1, rue Notre-Dame
C.P. 940
Ville-Marie (Québec)
J0Z 3W0
Tél. : (819) 629-2469

L'Office
du crédit agricole
du Québec

ISBN 2-551-15158-9

90000

9 782551 151585

Imprimé au Québec (Canada)